

METHODOLOGIE DE CALCUL DE COÛTS DES DEPENSES

1-Distinction coûts directs – coûts indirects

Coûts directs :

On se réfère aux résultats du logiciel gestion (sitana) par destinataire après clôture des comptes.

Charges à caractères générales (011)

Fournitures (C/60) – produits d'entretien, vêtements, fournitures bureau, fluide, alimentation, petit équipement...

Interventions extérieures (C/61) – locations, maintenance, assurance, prestations de services...

Autres charges extérieures (C/62) – annonces, publications, transport, lavage de vitres, téléphone...

Impôts et taxes (C/63) *Vérifier ci ceux –ci sont bien répartis par bâtiments et services*

Les fluides (Energie, Téléphone, Sécurité), lorsqu'ils ne sont pas répartis dans les comptes 60 à 62 par destinataire, font l'objet de la clef de répartition suivante :

Eau, Electricité, Chauffage : Les compteurs couvrent les bâtiments, mais au sein de ceux-ci une clef de répartition de la consommation est déterminée par service. La référence de base étant les m2 de surfaces utiles occupés par le service destinataire.

Assurance bâtiment : cette charge n'étant pas ventilé par destinataire, c'est les m2 de surfaces développés qui sont pris en compte et ensuite répartis par service. Un coût moyen de 0.27 €/m2 est ensuite affecté.

Sécuritas : Le coût se répartit en deux tranches : le forfait et les interventions : le coût total par bâtiment est précisément imputé et varie donc selon le nombre d'interventions dans l'année.

Autres charges de gestion courante (C/ 65) – indemnités élus, frais de missions, participations, subventions...

Charges financières (C/66) : *On peut envisagé de déterminer les intérêts en prenant en compte le coût de l'ouvrage (en déduisant la part d'autofinancement de la Commune), puis simuler l'annuité au taux actuel (avec comme nombres d'années, la durée moyenne des emprunts)*

Charges exceptionnelles (C/67) *Est-il pertinent de les prendre en compte ?*

Coûts indirects :

Ces coûts concernent :

Frais de reprographie

Interventions des services municipaux (Techniques et Espaces Verts)

Frais d'administration générale : *ces frais ne sont pas pris en compte (prochainement)*

2 – Les Amortissements

Ils sont de 3 sortes :

Les amortissements de biens matériels et incorporels : le suivi de l'inventaire permet d'affecter les immobilisations par service destinataire.

Les amortissements de bâtiment : *On peut envisagé d'affecter un % du coût de l'ouvrage selon la durée d'amortissement (à fixer avec les services techniques)*

Les amortissements de l'emprunt : *On peut envisagé de déterminer l'amortissement du capital à partir du coût de l'ouvrage, la part d'autofinancement, et la durée moyenne des emprunts.*

3 – Les coûts de personnels

Ils sont de deux sortes :

Les charges de personnels directs (012) : ceux-ci sont en principe répartis par destinataire, des ajustements sont toutefois réalisés afin de mieux prendre en compte le temps de travail effectué par chaque agent au sein d'un équipement ou d'un service.

Les frais de personnels indirects : ceux-ci concernent le coût d'intervention du personnel d'entretien dans les divers bâtiments, ils relèvent, soit du service entretien, soit du service sport pour certains locaux. Pour le calcul du coût, on prend en compte le coût horaire moyen.

4 – Distinction coûts directs – coûts variables

Cette distinction est utile pour les services qui perçoivent des recettes des usagers. Cela permet de faire ressortir la tarification d'équilibre, le seuil de recours à l'impôt, et donc de connaître la part qui relève de l'usager et celle qui relève du contribuable pour le fonctionnement du service.